
**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**

Tenue le jeudi 5 décembre 2024, à 9 h 30 (HE)
À l'Hôtel Sheraton Laval, à Laval, au Québec et sur Zoom

1. MOT DE BIENVENUE ET REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Stan Belevici, CRIC-CISR, président du conseil d'administration (CA) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège) préside cette assemblée générale annuelle (AGA) des titulaires de permis du Collège (assemblée).

2. RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Stan Belevici reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords. Il exprime sa gratitude envers ceux et celles qui ont pris soin de ces territoires au fil du temps.

3. MOT D'OUVERTURE

Stan Belevici souhaite la bienvenue aux titulaires de permis à l'AGA et présente les participants, dont John Murray, président et chef de la direction, et fournit des renseignements concernant la réunion, le vote et la période de questions.

4. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Stan Belevici déclare l'AGA des titulaires de permis ouverte à 9 h 40, heure de l'Est (HE).

Stan Belevici indique que l'assemblée est diffusée en direct sur le Web. Il précise que la participation est limitée aux titulaires de permis du Collège en règle, aux administrateurs, à l'auditeur, au personnel du Collège et au personnel responsable de l'événement.

5. PREUVE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Victoria Rumble déclare que l'avis de convocation prescrit à l'AGA a été envoyé à tous les titulaires de permis en règle à la date de référence du 4 novembre 2024. Elle indique que la trousse de convocation comprend l'ordre du jour de l'assemblée, le procès-verbal de l'AGA précédente tenue le 30 novembre 2023, la circulaire d'information contenant des renseignements sur les points à l'ordre du jour et le Rapport annuel du Collège contenant

les états financiers audités. Elle mentionne qu'un formulaire de procuration était inclus dans la trousse de convocation permettant aux titulaires de permis qui ne pouvaient pas assister à l'assemblée de nommer un mandataire pour voter en leur nom.

6. RAPPORT DU SCRUTATEUR – CONSTATATION DU QUORUM

Victoria Rumble reçoit le rapport du scrutateur. Elle fait remarquer que les dix titulaires de permis en règle, représentés en personne ou par procuration, constituent le quorum nécessaire pour délibérer des questions. Elle signale que le rapport du scrutateur fait état de 156 titulaires de permis présents en personne à l'assemblée, de 970 titulaires de permis présents et inscrits pour voter en ligne et de huit autres titulaires de permis représentés par procuration. Elle souligne qu'un exemplaire du rapport du scrutateur sera conservé avec le procès-verbal de l'assemblée.

Le quorum étant atteint, Stan Belevici déclare l'assemblée dûment convoquée et constituée pour délibérer des questions.

7. PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE VOTE POUR LES PARTICIPANTS

Stan Belevici fournit des renseignements détaillés sur la procédure de vote pour les résolutions décrites dans la circulaire d'information. Il indique que les titulaires de permis admissibles pourront voter en personne, en ligne ou par procuration sur l'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée précédente et l'ajournement de l'assemblée.

8. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Stan Belevici passe en revue l'ordre du jour de l'assemblée avec les participants comprenant ce qui suit :

- Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue le 30 novembre 2023
- Allocution de l'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
- Rapport du président et chef de la direction
- Rapport du président du CA
- Présentation du CA transitoire
- Période de questions

Sur une motion dûment déposée et appuyée, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'AGA des titulaires de permis soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (394 votes – 96 % pour, 2 contre, 15 abstentions)

9. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Une ébauche du procès-verbal précédent a été distribuée avec l'avis de convocation.

Sur une motion dûment déposée et appuyée, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'AGA 2023 des titulaires de permis du Collège tenue le 30 novembre 2023 soit par la présente approuvé avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (346 votes – 97 % pour, 6 contre, 6 abstentions)

10. ALLOCATION DE L'HONORABLE MARC MILLER, MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE LA CITOYENNETÉ

L'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, n'a pas pu assister à l'AGA en personne et son allocution vidéo est présentée aux titulaires de permis.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

John Murray indique qu'au cours de la dernière année, le Collège a réalisé des progrès importants dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et stratégiques. Il fait observer qu'une grande partie du travail a été décrite dans le Rapport annuel transmis par voie électronique avec l'avis de convocation. Il précise également que des exemplaires du Rapport annuel ont été remis à tous les participants qui assistent à l'assemblée en personne.

Il fait état de progrès importants dans les efforts déployés par le Collège pour régir les consultants en immigration et en citoyenneté et protéger l'intérêt public au cours de l'exercice financier 2023-2024 et du premier trimestre de 2024-2025. Il mentionne que le Collège a pris des mesures vigoureuses contre les praticiens non autorisés (PNA), réussissant à faire fermer 2246 sites Web et pages de médias sociaux de PNA au cours de l'exercice financier 2023-2024 et 1707 autres au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2024-2025.

John Murray indique qu'une campagne de marketing numérique multilingue marquante a été menée pour sensibiliser le public à la fraude à l'immigration et promouvoir le Registre public. Il précise que la campagne s'est déroulée dans 17 des principaux pays sources d'immigration au Canada, générant 1,8 milliard d'impressions et 7,1 millions de clics. Il mentionne que le nombre d'abonnés à tous les comptes de médias sociaux du Collège a augmenté de 281 % pour atteindre 618 600, et que le nombre de visiteurs du Registre public a augmenté de 220,8 % pour atteindre 1,3 million.

Dans son allocution, John Murray indique que le Collège a collaboré avec les principales parties prenantes, dont Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, les gouvernements provinciaux, la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada dans le but de les renseigner sur la prévention de la fraude. Il signale que la tenue de symposiums de recherche a permis de réunir des universitaires, des experts et des

organismes de réglementation reconnus à l'échelle nationale et internationale afin de discuter de questions d'immigration et réglementaires.

Il donne l'assurance que les normes professionnelles, la conformité et les compétences ont été renforcées au moyen de l'élaboration et de la révision de politiques sur l'agrément, la recherche, la conduite des titulaires de permis et le mentorat. Il signale que le Collège attend l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application de la Loi sur le Collège, qui devrait être présenté à des fins de consultation publique dans les semaines à venir.

Sur le plan financier, il fait état de la situation financière solide du Collège pour l'exercice ayant pris fin 30 juin 2024. Il indique que les cotisations annuelles et les frais d'examen, ainsi que les revenus d'intérêts demeurent les principales sources de revenus. Il ajoute que le nombre de titulaires de permis a augmenté avec l'ajout de 515 nouveaux consultants réglementés en immigration canadienne et 48 nouveaux conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers.

John Murray mentionne que le Collège a maintenu des fonds de réserve désignés pour le développement de l'infrastructure des technologies de l'information (TI) et l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, en plus de constituer une réserve de 1,6 million de dollars pour les dépenses prévues liées aux dossiers disciplinaires en cours.

Il conclut son rapport en indiquant que, dans l'ensemble, le Collège a démontré son engagement à réglementer la profession dans l'intérêt public et à lutter contre les PNA, tout en maintenant une solide situation financière pour soutenir les développements futurs et assurer la conformité aux exigences législatives.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stan Belevici, président du CA, s'adresse à l'assemblée au nom du CA.

Stan Belevici indique que le Collège a réalisé des progrès importants dans l'atteinte de ses quatre objectifs stratégiques au cours de la dernière l'année. Il mentionne que le Collège a pris des mesures vigoureuses contre les PNA en faisant fermer près de 4000 sites Web et pages de médias sociaux qui font la promotion de leurs services et en lançant une campagne de sensibilisation du public à l'échelle internationale. Il souligne que des améliorations ont été apportées au chapitre des normes professionnelles et de la conformité grâce à la consolidation des processus d'assurance de la qualité, à l'actualisation des politiques, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes de formation et d'initiatives de recherche d'intérêt public.

Il recommande au Collège d'améliorer la communication avec les parties prenantes en améliorant les communications avec les titulaires de permis, les délais de réponse, les relations gouvernementales et les partenariats avec les organismes de réglementation. Stan Belevici indique que le Collège a répondu aux préoccupations soulevées par des politiciens, des avocats et des médias au sujet des consultants en immigration en plus de prendre des mesures à l'égard des titulaires de permis dont les activités peuvent entacher la réputation de la profession.

Stan Belevici rassure les participants en déclarant qu'afin d'accroître la durabilité et la capacité organisationnelle, le Collège a lancé le Portail du Collège qui simplifie les processus pour les titulaires de permis, les candidats aux examens et le public. Il indique que le Portail facilite le renouvellement annuel, le paiement des cotisations, la déclaration des activités de FPC, en plus de rationaliser les processus de demande et de traitement des plaintes.

Il exprime sa gratitude à l'équipe dirigeante, au personnel, au CA et aux titulaires de permis du Collège pour l'atteinte de ces jalons importants. Il souligne l'importance du travail accompli pour soutenir le système d'immigration canadien et encourage la poursuite de leur engagement auprès du Collège au moyen des médias sociaux, de la rétroaction et de la participation aux webinaires destinés aux titulaires de permis.

13. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRANSITOIRE

Stan Belevici fait remarquer que la Loi sur le Collège prévoit que le Collège soit dirigé par un CA transitoire composé de neuf administrateurs : quatre titulaires de permis du Collège et cinq personnes nommées par le ministre qui ne sont pas titulaires de permis. Le processus de nomination a pris fin en mai 2022.

Il indique que le président du CA, le vice-président du CA, ainsi que deux autres administrateurs issus du CA du Conseil tel qu'il existait immédiatement avant la date de prorogation sont au nombre des administrateurs qui sont des titulaires de permis. Le CA transitoire est composé des personnes suivantes :

- Stan Belevici, CRIC-CISR, président du CA
- John Burke, CRIC, vice-président du CA
- Marty Baram, CRIC
- Normand Beaudry
- Richard Dennis, CRIC
- Tim D'Souza
- Jennifer Henry
- Ben Rempel
- Jyoti Singh

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président du CA et le président et chef de la direction répondent à plus de 25 questions soumises à l'avance par les titulaires de permis et portant sur un large éventail de sujets. Les questions sont regroupées par thème, et le Collège s'efforce de fournir des réponses exhaustives dans les limites de ses compétences.

15. ALLOCUTION DE CLÔTURE

Le président du CA remercie tous les titulaires de permis de leur participation à l'AGA, tant en personne qu'en ligne, et exprime sa gratitude envers leur engagement constant à maintenir les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et de conduite éthique. Il déclare qu'il se réjouit à la perspective de poursuivre cette collaboration au cours de l'année à venir.

16. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, sur une motion dûment déposée et appuyée, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE l'AGA des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté soit, par la présente, levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (376 votes – 89 % pour, 22 contre, 23 abstentions)

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance